

## Déclaration de Walter Hallstein à l'occasion de l'entrée en vigueur de l'accord d'association entre la Grèce et la CEE (1er novembre 1962)

**Légende:** A l'occasion de l'entrée en vigueur, le 1er novembre 1962, de l'Accord d'association entre la Grèce et la Communauté économique européenne (CEE), Walter Hallstein, président de la Commission de la CEE, souligne le rôle important joué par la Grèce au sein de l'Europe.

**Source:** Bulletin de la Communauté économique européenne. Décembre 1962, n° 12. Bruxelles: Office des publications officielles des Communautés européennes.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/declaration\\_de\\_walter\\_hallstein\\_a\\_l\\_occasion\\_de\\_l\\_entree\\_en\\_vigueur\\_de\\_l\\_accord\\_d\\_associa\\_tion\\_entre\\_la\\_grece\\_et\\_la\\_cee\\_1er\\_novembre\\_1962-fr-c9ebe5a4-d3c9-4681-8efc-469df596b109.html](http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_walter_hallstein_a_l_occasion_de_l_entree_en_vigueur_de_l_accord_d_associa_tion_entre_la_grece_et_la_cee_1er_novembre_1962-fr-c9ebe5a4-d3c9-4681-8efc-469df596b109.html)

**Date de dernière mise à jour:** 24/10/2012

## Déclaration de Walter Hallstein à l'occasion de l'entrée en vigueur de l'accord d'association entre la Grèce et la CEE (1er novembre 1962)

« Nous souhaitons la bienvenue à la Grèce en tant que membre associé de la Communauté économique européenne. Ainsi, après de longs efforts des deux côtés, voilà un événement dont la signification politique et économique est grande pour les deux parties.

La Communauté confirme son caractère ouvert. Elle confirme qu'elle ne représente pas une entreprise égoïste au seul profit de ses membres, mais qu'elle sert la vigueur et la paix de l'Europe par-delà les frontières de la Communauté également.

La Grèce corrobore les principes politiques auxquels elle est depuis longtemps fidèle. Elle consolide sa sécurité en se liant plus fermement avec ses vieux amis et ouvre d'importantes perspectives à son économie. L'association permettra à l'économie grecque d'atteindre prudemment pas à pas le niveau qui correspond à celui des pays membres de la Communauté. Il est ainsi permis de passer en définitive de l'association à l'adhésion complète.

Je suis sûr que cette œuvre réussira. Cette certitude repose non seulement sur le caractère équilibré de l'accord d'association, mais également sur la volonté politique convergente des deux partenaires. Tous deux défendent l'idée de liberté - idée qui, il y a plus de 2 000 ans, a pris pour la première fois racine sur la péninsule hellénique. C'est aujourd'hui l'idée dominante de l'Occident et le fondement de la vigueur et de la cohésion de notre Communauté. »